

Akitsiraq Law School :

Concrétiser les rêves des communautés nordiques

Subventionneur : Walter and Duncan Gordon Foundation

Bénéficiaire : Akitsiraq Law School

Sommaire : Appuyer le volet culturel du programme de droit qui comprend l'apprentissage linguistique, la traduction simultanée des cours et la participation d'un aîné-résident.



Non loin de Cape Dorset dans le territoire nordique du Nunavut, un cercle de pierres marque l'enceinte où s'exerçait la justice ancestrale inuite, le lieu où étaient jugés ceux qui avaient commis un crime. Dans la langue du peuple inuit, le mot Akitsiraq symbolise ce lieu de justice. C'est le nom choisi avec justesse pour la nouvelle école de droit, ouverte en 2001. Grâce à une subvention de la Walter and Duncan Gordon Foundation de Toronto, l'école offre un volet novateur qui enracine le programme dans la langue et la culture traditionnelles inuites.

Le Nunavut est le plus récent territoire autogéré du Canada. Il a été établi en 1999 en conformité avec les dispositions du règlement sur les revendications foncières conclu entre les Inuits et le gouvernement canadien. Le Nunavut abrite près de 29 000 habitants dont 85 % sont des Inuits. Le gouvernement du Nunavut, selon James Stauch, chargé de programmes à la Gordon Foundation, « fonctionne à peu près à la manière d'un gouvernement autochtone autonome. » Il n'y a pas de parti politique et les décisions se prennent par consensus. « C'est très démocratique mais, par contre, très complexe et pavé d'enjeux particuliers dont il faut tenir compte. »

Dans tout le Nunavut, il n'y a qu'un seul avocat inuit, Paul Okalik, qui est également Premier ministre du territoire. Les autres avocats sont des Blancs venus du Sud, et aucun des trois juges en

fonction au Nunavut ne parle l'inuktitut. Or l'inuktitut est la langue maternelle chez plus de 70 % des Inuits, dont beaucoup ne parlent ni le français, ni l'anglais. L'absence d'avocats et de juges parlant la langue traditionnelle est très préoccupante. L'accord de 1993 sur les revendications territoriales entre le gouvernement fédéral et les Inuits stipule pourtant que le savoir ancestral doit guider tous les aspects du gouvernement et de l'administration du nouveau territoire. Le gouvernement du Nunavut désire créer son propre cadre juridique inspiré de la tradition inuite, mais au fil des ans, de moins en moins d'ainés se rappellent le savoir et les pratiques d'antan. Et il n'est pas question de faire venir des spécialistes du Sud. Le gouvernement n'a d'autre choix que de s'entourer d'Inuits formés en droit qui comprennent la culture et les traditions ancestrales.

L'idée d'une école de droit au Nord circulait dans les milieux juridiques depuis plus de dix ans. Pour les jeunes du Nord, il est extrêmement coûteux de fréquenter les écoles de droit du Sud, sans compter les énormes difficultés que pose leur éloignement, notamment parce qu'ils sont très attachés à leur famille et à leur communauté. Pour la majorité, étudier au Sud n'est pas une option réaliste.

Suivant cette logique, le rêve était de « faire venir la montagne à Mahomet – faire venir l'école de droit au Nord »,

Si les résidents du Nord participent au processus politique, la santé de leurs communautés s'améliorera et d'autres changements surviendront avec le temps.

explique Shelley Wright, coordonnatrice du programme de l'école Akitsiraq. Le doyen de la faculté de droit de l'Université de Victoria, que l'idée intéressait, s'est alors proposé d'aider le gouvernement du Nunavut à concrétiser ce rêve en établissant dans le territoire une école de droit que l'on appellerait Akitsiraq, symbole du lieu de justice ancestrale inuite. La Gordon Foundation représentait un partenaire de taille dans ce projet.

La subvention accordée dans le cadre de cette initiative s'inscrit dans l'orientation future de la Gordon Foundation, qui considère le Nord canadien comme une priorité majeure. En effet, celle-ci s'est donné la mission d'encourager les résidents des régions nordiques à jouer un rôle dans la détermination des politiques gouvernementales devant façonner leur existence, et de les y préparer. En augmentant le nombre d'avocats inuits au Nunavut, on s'assurait que les intérêts de la population seraient pris en compte dans l'élaboration des politiques et des lois territoriales. Les avocats formés à l'école Akitsiraq seront vraisemblablement appelés à travailler à divers paliers de l'administration publique et du processus législatif, que ce soit en pratique privée, au sein du gouvernement ou pour le compte d'associations inuites et d'autres organismes d'utilité publique. « Si les résidents du Nord participent au processus politique, la santé de leurs communautés s'améliorera et d'autres changements surviendront avec le temps », assure James Stauch.



Le gouvernement du Nunavut fournit la majeure partie du financement nécessaire à cette initiative échelonnée sur quatre ans. Les étudiants admis sont parrainés durant le programme afin de pouvoir se consacrer pleinement à leurs études. Ceux qui vivent loin d'Iqaluit reçoivent une aide du gouvernement destinée à couvrir les frais de déplacement lorsqu'ils rendent visite à leur famille, une fois par année. Les frais de séjour au Sud sont également défrayés dans le cadre de deux voyages d'études intensives offerts à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Victoria. Plusieurs membres du corps enseignant de l'école Akitsiraq proviennent d'ailleurs de l'Université de Victoria, qui a participé à la conception du programme.

Au printemps 2001, l'école a reçu 106 demandes d'admission pour les 15 places disponibles. Le choix des candidats reposait sur plusieurs critères d'importance pour la réussite scolaire : logique et capacité de raisonnement, connaissance de l'anglais et de l'inuktitut, formation antérieure, habiletés courantes et compétences de travail, références et aptitude à comprendre et à exécuter le travail exigé. Ce processus compétitif adapté au contexte nordique a mené à la sélection de 15 étudiants qualifiés. Actuellement, les étudiants, qui ont entamé leur troisième année, ont complété environ la moitié du programme. Quatre des candidats choisis au départ ont quitté le programme l'an dernier et ont été remplacés par deux nouveaux, qui ont presque rattrapé le groupe. Onze des 13 étudiants inscrits sont des femmes, dont plusieurs ont des enfants que certaines élèvent seules. Tous les étudiants sont en bonne voie de réussir. « Selon les normes du Nunavut, cela tient du miracle. Le fait que 13 des 15 places offertes soient toujours comblées témoigne de la qualité des étudiants et du programme », se réjouit Shelley Wright.

La Gordon Foundation finance ce qui est devenu le cœur et l'âme du programme : le volet d'enrichissement culturel. L'école représente « plus qu'un simple programme d'enseignement offert à Iqaluit », précise James Stauch. En effet, le volet culturel couvre le droit et la langue traditionnels, de même que des services bibliothécaires spécialisés qui donnent accès à des outils d'apprentissage complémentaires adaptés à la culture inuite. « Plus le programme sera moulé à la réalité culturelle du Nord, plus les étudiants auront la compétence voulue pour desservir le territoire et la clientèle de ces régions après leurs études », affirme Shelley Wright.

L'enseignement est dispensé en anglais et en inuktitut. Les coûts liés à l'apprentissage linguistique et à la traduction simultanée des cours, des présentations et des discussions sont assumés par la Fondation. Par ailleurs, il importe de traduire les textes de lois, bien que cela puisse parfois poser certaines difficultés. Par exemple, il n'existe pas de mot en inuktitut pour traduire des concepts tels que « culpabilité » ou « plainte ».

L'aide offerte par la Fondation permet en outre de défrayer la participation d'un aîné-résident, qui assiste à tous les cours avec les étudiants, participe aux discussions et enseigne le droit traditionnel. Les Inuits âgés ne sont pas tous considérés comme des « aînés », lesquels sont choisis et

reconnus à ce titre en raison de leur grande sagesse. Shelley Wright et James Stauch s'entendent sur l'importance de ce rôle. Selon ce dernier, « La présence d'un aîné en classe permet de jeter un pont entre le présent et le passé, de préciser comment les choses se passaient avant l'introduction des lois européennes. C'est primordial, si l'on tient à faire place aux connaissances et aux valeurs traditionnelles au sein d'un gouvernement inuit. »

Shellely Wright affirme que le programme ne connaîtrait pas le même succès sans la contribution particulière de la Gordon Foundation au volet d'enrichissement culturel. « Les étudiants reçoivent une authentique formation en droit, adaptée au contexte du Nord, qui valorise les traditions et la culture inuites et leur enseigne la langue. C'est extrêmement important pour eux. Nous perdriions des étudiants s'il en était autrement. »

D'autre part, le soutien de la Fondation a permis d'organiser un atelier intensif sur les revendications territoriales auquel ont assisté les étudiants, les enseignants, des aînés de la communauté, le Premier ministre, des experts des questions territoriales, des membres de la communauté et des représentants de la Fondation. James Stauch, également présent à l'atelier, a été très impressionné par le calibre des étudiants. Il se dit « très confiant que le programme correspond aux normes des programmes offerts au Sud, et même qu'il les dépasse largement. »

Le programme exerce une énorme influence sur les 13 étudiants. Pour certains, devenir avocat est la consécration de leurs rêves. Pour d'autres, un rêve, parfois inavouable, qui demeurerait néanmoins hors de portée. L'incidence sur le Nunavut est encore plus déterminante. « Nous formons les futurs dirigeants du territoire », ajoute Shelley Wright. Elle est « prête à parier » qu'il se cache des « futurs premiers ministres, juges en chef, ministres et députés » parmi ses étudiants.

La subvention de la Gordon Foundation représentait un investissement modeste qui aura toutefois « d'incalculables retombées en bout de ligne », prédit James Stauch. C'est la première fois qu'un programme d'enseignement professionnel complet est apporté au Nord. La formule pourrait facilement inspirer d'autres programmes de formation dans ces régions. Le volet culturel et traditionnel ajoute également à la particularité du programme. « L'octroi de subventions est un art autant qu'une science. Savoir saisir ces occasions lorsqu'elles se présentent fait aussi partie du jeu. »

Pour plus d'information, visitez le site Internet de la Fondation :
www.gordonfdn.org

L'octroi de subventions est un art autant qu'une science. Savoir saisir ces occasions lorsqu'elles se présentent fait aussi partie du jeu.

